

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-six, trente-cinq à partir vingt et une heures vingt-cinq minutes, trente-six à partir de vingt et une heures trente-cinq minutes, trente-cinq à partir de vingt et une heures quarante minutes, trente-six à partir de vingt et une heures quarante-cinq minutes, trente-cinq à partir de vingt et une heures quarante-sept minutes, trente-six à partir de vingt et une heures cinquante minutes, trente-cinq à partir de vingt-deux heures cinq minutes, trente-six à partir de vingt-deux heures dix minutes, puis trente-cinq à partir de vingt-deux heures quinze minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt et un précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY (jusqu'à vingt et une heures vingt cinq minutes et à partir de vingt et une heures trente cinq minutes), Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mmes BASTIDE, BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUC, M. TILLIET, Melle BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, M. REDON (à partir de vingt-deux heures cinq minutes jusqu'à vingt-deux heures dix minutes), Melle KAIS, M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, MM. LEROY, FARRAGUT, BOURCIER, Mme PONTHER, M. ZEITOUN (jusqu'à vingt-deux heures quinze minutes), Mme TABOUREAU, MM. OBERTAN, LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM. GUY, LESKO, Mmes DE MOURA, CROS, MM. TRIGANCE (jusqu'à vingt et une heure quarante minutes et à partir de vingt et une heure quarante-cinq minutes), CHALLAL (à partir de vingt et une heure quarante-sept minutes jusqu'à vingt et une heure cinquante minutes), Mme MATMATI, Melle DOUMBIA, M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES (jusqu'à vingt et une heure vingt minutes) Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BOURDI représenté par M. FLANDIN,  
Mme FAIVRE représentée par Mme ESPINASSE,  
Mme MHEBIK, représentée par Mme BLIN,  
M. LOCRAZ représenté par M. SAIDANI,  
Mme COHEN représentée par M. FLANDIN,  
M. ZEITOUN représenté par M. LE DANOIS (à partir de vingt-deux heures quinze minutes),  
M. KOUMOU représenté par M. BOURCIER,  
Mme HARDY-DOURNES représentée par M. TRIGANCE.

**Absents :**

M. KONIECZNY (à partir vingt et une heures vingt cinq minutes jusqu'à vingt et une heures trente cinq minutes),  
M. TRIGANCE (de vingt et une heure quarante minutes à vingt et une heure quarante-cinq minutes),  
M. CHALLAL (de vingt et une heure quarante-sept minutes à vingt et une heure cinquante minutes),  
M. REDON (de vingt-deux heures cinq minutes à vingt-deux heures dix minutes),  
M. TAVARES (à partir de vingt et une heure vingt minutes),  
M. ZEITOUN (à partir de vingt-deux heures quinze minutes).

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM120927 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCEDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Madame Eugénie PONTHER                      voix : 43

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Nombre de votants : 43

***Vote à l'unanimité***

**CM120927 - 2 - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Bernadette CROS au sein :

- de son Assemblée
- de la Commission Environnement : Parcs, Jardins, Berges de Seine, Bâtiments, Cadre de Vie, Propreté, Voirie, Transports, Circulation, Urbanisme,

Nombre de votants : 43

***Vote à l'unanimité***

**CM120927 - 3 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES "PARIS MÉTROPOLÉ"**

**DESIGNE** pour représenter la ville d'Épinay-sur-Seine au comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Études Paris Métropole :

- Madame Eugénie PONTHER

Comme membre suppléant.

Ont voté pour : 43

***Vote à l'unanimité***

**CM120927 - 4 - ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE**

**PROCEDE** à l'élection de son délégué titulaire, pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

**A obtenu :**

- Mme Sylvie BLIN    voix : 43

**Est élue titulaire :**

- Mme Sylvie BLIN

Ont voté pour : 43

***Vote à l'unanimité***

**CM120927 - 5 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'O.P.H. DE SEINE-SAINT-DENIS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT DES COMMERCES DE L'ILOT GENDARMERIE**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** que la ville d'Epinay-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt contracté par l'O.P.H. de Seine-Saint-Denis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 531 485.00 €
- Indexation : Livret A +0.60%
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 2 ans
- Commission d'intervention : 310 €

**ARTICLE 2 :** qu'au cas où l'O.P.H. de Seine-Saint-Denis, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires, la ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places à première demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion.

**ARTICLE 3 :** que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4 :** qu'il autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'O.P.H. de Seine-Saint-Denis et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ont voté pour : 43

***Vote à l'unanimité***

**CM120927 - 6 - DÉFICIT DE LA RÉGIE D'AVANCES DE LA MAISON DU THÉÂTRE ET DE LA DANSE**

**DECIDE** de répondre favorablement à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse de Madame Hamida MENAA, régisseur titulaire de la régie d'avances de la Maison du Théâtre et de la Danse.

**DIT** que la somme de 41,08 € permettant de régulariser ce déficit sera prise en charge par la Ville.

Ont voté pour : 43

***Vote à l'unanimité***

**CM120927 – 7 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE RESTAURATION : REPAS ANNUEL DU PERSONNEL COMMUNAL ET REPAS ANNUEL DES ANCIENS**

**APPROUVE** la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de restauration : repas annuel du personnel communal et repas annuel des anciens,

**APPROUVE** la désignation de la Ville d'Epina-sur-Seine en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution,

**AUTORISE** le Maire à signer le marché issu du groupement de commandes,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 8 – REUNION A HUIS CLOS**

**DECIDE** que l'assemblée se réunit à huis clos.

Ont voté : Pour : 35

Contre : 8 MM. TRIGANCE (+ pouvoir), CHALLAL, Mme MATMATI, Melle DOUMBIA, M. RIGAUULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES

**CM120927 – 9 - ECOLE NUMERIQUE – E-EDUCATION DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES, CONVENTION ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE D'EPINAY-SUR SEINE AU BENEFICE DES ECOLES ELEMENTAIRES**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'Éducation Nationale au profit du développement de l'école numérique dans les écoles élémentaires de la Ville,

**DIT** que la dépense liée à cette convention fait l'objet d'un plan pluriannuel de 2012 à 2017 et figure au budget communal en cours.

Ont voté pour : 39

Abstentions : 3 (M. TRIGANCE + pouvoir, Melle DOUMBIA)

**CM120927 - 10- SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACADEMIE DE FOOTBALL D'EPINAY-SUR-SEINE- ANNEE 2012**

**APPROUVE** la convention avec l'association Académie de Football d'Epina-sur-Seine,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement - conditionné par la nomination d'un Commissaire aux Comptes, matérialisée par la production d'une lettre de mission définissant les termes et les conditions de son intervention, comme stipulé dans l'article 2 de la convention - d'une subvention annuelle s'élevant à 82 444,00 euro (Quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-quatre euro),

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté pour : 40

Absent : M. KONIECZNY (+ pouvoir)

**CM120927 – 11 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS -2010/2012**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale avec le Département de la Seine Saint-Denis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et ses annexes.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 - 12 – CONVENTION DE LOCATION DE SALLE AVEC LA SARL VILLERAY – ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013**

**APPROUVE** la convention de location de salle au cinéma «Méga C.G.R.», entre la S.A.R.L. VILLERAY et la Ville d'Epinaÿ-sur-Seine, pour l'année scolaire 2012/2013,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**AUTORISE** la dépense correspondante, à hauteur de 251,16 €T.T.C. par demi-journée.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 13 - CONVENTION DE RÉSIDENCE DE CRÉATION AVEC LA COMPAGNIE 3.14 - SAISON CULTURELLE 2012-2013**

**APPROUVE** la convention de résidence de création avec la Compagnie 3.14,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes,

**AUTORISE** la dépense correspondante, à hauteur de 16 752,00 €nets de taxes (Seize mille sept cent cinquante deux euro),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 - 14 - CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC LA COMPAGNIE TEKNAÏ - SAISON CULTURELLE 2012-2013**

**APPROUVE** la convention de résidence avec la Compagnie Teknaï,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**AUTORISE** la dépense correspondante, à hauteur de 36 940,00 € nets de taxes (trente six mille neuf cent quarante euro),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 15 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS XIII - SAISON CULTURELLE 2012-2013**

**APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'Université Paris XIII pour la période du 8 octobre 2012 au 16 juin 2013,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 16 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION «LEUCÉMIE ESPOIR PARIS ILE-DE-FRANCE» – ANNÉE 2012**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association Leucémie Espoir Paris Ile de France pour l'année 2012 comme suit :

Association Leucémie Espoir Paris Ile de France	1.000,00 €
---	------------

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 17 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE PORTUGAISE - ANNÉE 2012**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention communale de fonctionnement à l'Association Socio-Culturelle Portugaise d'un montant de 1 500,00 euro (mille cinq cents euro) pour l'année 2012,

**DIT que** les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 18 – VALIDATION DE LA 2ÈME VERSION DU PROJET CENTRE SOCIAL D'ANIMATION GLOBALE 2013/2015 DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE**

**APPROUVE** la nouvelle version du projet du centre socioculturel La Maison du Centre en vue de renouvellement du contrat de projet «Centre Social Animation Globale» avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2015,

**SOLLICITE** la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de projet relatif à ce projet,

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120412 – 19 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°12-105P POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE-LES PRESLES**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 12-105P de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. La Source – Les Presles pour l'année 2012/2013,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 20 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°12-106P POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 12-106P de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. La Maison du Centre pour l'année 2012/2013,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 21 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°12-107P POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 12-107P de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. des Econdeaux pour l'année 2012/2013,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 22 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°12-108P POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL FELIX MERLIN**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 12-108P de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. Félix Merlin pour l'année 2012/2013,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 23 – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE N°12-041 AU TITRE DU DISPOSITIF «PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT» ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** les dispositions de la convention d'aide financière à l'investissement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant la construction du multi accueil situé 64 avenue de la Marne,

**AUTORISE** la construction de la structure,

**PRECISE** que le Centre Communal d'Action Sociale assure la gestion du dispositif.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 24 – CONVENTION ET CONTRAT D'AIDE FINANCIÈRE N°12-042 À L'INVESTISSEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** les dispositions de la convention et du contrat de prêt d'aide financière entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant la construction du multi accueil situé 64 avenue de la Marne,

**AUTORISE** la construction de la structure,

**PRECISE** que le Centre Communal d'Action Sociale assure la gestion du dispositif.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 25 – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE N°12-043 AU TITRE DU DISPOSITIF «PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT» ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** les dispositions de la convention d'aide financière à l'investissement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant la construction du multi accueil situé 142 avenue de la République,



**AUTORISE** la construction de la structure,

**PRECISE** que le Centre Communal d'Action Sociale assure la gestion du dispositif.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 26 – CONVENTION ET CONTRAT D'AIDE FINANCIÈRE N°12-044 AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'INVESTISSEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** les dispositions de la convention et du contrat de prêt d'aide financière entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant la construction du multi accueil situé 142 avenue de la République – 93800 Epinay-sur-Seine,

**AUTORISE** la construction de la structure,

**PRECISE** que le Centre Communal d'Action Sociale assurera la gestion du dispositif.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 27 – CONVENTION DE PARTICIPATION RÉGIONALE EN INVESTISSEMENT ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE – PRESLES - CONSTRUCTION CRÈCHE ORMESSON**

**APPROUVE** les dispositions de la convention de participation régionale en investissement entre la Ville et le Conseil Régional d'Ile de France concernant la construction de la crèche d'Ormesson – 10 rue d'Ormesson – 93800 Epinay-sur-Seine,

**AUTORISE** la construction de la structure,

**PRECISE** que le Centre Communal d'Action Sociale assure la gestion du dispositif.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 28 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE «E.D.V.O.» - ANNÉE 2012**

**APPROUVE** la convention avec l'Association nationale «E.D.V.O.»,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention s'élevant pour l'année 2012 à 7 780,00 €

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 29 – RAPPORT Z.U.S. 2011/2012**

**PREND** acte du rapport sur les Zones Urbaines Sensibles 2011-2012.

**CM120927 – 30 – MODIFICATION DE LA CHARTE DES CONSEILS CONSULTATIFS DES QUARTIERS**

**APPROUVE** les modifications apportées à la charte des Conseils Consultatifs de Quartiers.

Ont voté pour : 40

Absent : 1 (M. TRIGANCE + pouvoir)

**CM120927 – 31 – RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER ET DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS**

**PREND** acte du rapport d'activités des Conseils Consultatifs de Quartier et du Fonds de Participation des Habitants.

**CM120927 – 32 – ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION AGENDA 21 COMMUNAL**

**ADOpte** le programme d'action Agenda 21 de la Ville d'Epinay-sur-Seine.

Ont voté pour : 41

Absent : M.CHALLAL

**CM120927 – 33 – VALIDATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT DES MÉNAGES DE LA TOUR F 1, RUE FRANÇOIS COUPERIN LEGRAND (PLAINE COMMUNE HABITAT)**

**APPROUVE** la charte de relogement des ménages de la tour F,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite charte.

Ont voté pour : 36

N'ont pas participé au vote : 5 (M. TRIGANCE + pouvoir, Melle DOUMBIA, M. CHALLAL, Mme CAILLEUX)

Absent : M. REDON

**CM120927 – 34 – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS DU GRAND PROJET 3 (GP3) - PHASE II -2012/2013**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectif GP3 de Plaine de France,

**APPROUVE** le programme de construction de logements et le projet de programme d'actions de la phase II révisés qui sont annexés à l'avenant de la convention d'objectifs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Région et les partenaires du territoire d'avenant à la convention d'objectif ainsi que tous les documents y afférents, telle que ci-annexée, au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (Grand Projet 3 : renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France),

**DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté pour : 41

Absent : M. REDON

**CM120927 – 35 – APPROBATION DU BAIL DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE L'I.M.E. CHAPTAL**

**APPROUVE** le bail de mise à disposition des locaux de l'I.M.E. Chaptal entre la Commune et l'Association «La Résidence Sociale» suite au transfert de gestion de l'Association «Les Enfants Handicapés et leurs Amis» vers l'Association «La Résidence Sociale»,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 36 – BREVET DES COLLEGES - SESSION 2012 - ACQUISITION DE CHÈQUES - CADEAUX**

**APPROUVE** la remise d'un chèque-cadeau aux jeunes Spinassiens-lauréats du Brevet des Collèges - Session 2012, d'une valeur de :

- 15 euros pour l'obtention du Brevet,
- 25 euros pour les mentions «assez bien»,
- 35 euros pour les mentions «bien»,
- 50 euros pour les mentions «très bien».

valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

**APPROUVE** le principe d'acquisition de 450 chèques-cadeaux d'un montant de 10 900,00 €(dix mille neuf cent euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 – 37 – BACCALAURÉAT - SESSION 2012 - ACQUISITION DE CHÈQUES - CADEAUX**

**APPROUVE** la remise d'un chèque-cadeau, aux jeunes bacheliers Spinassiens - Session 2012, d'une valeur de :

- 25 euros pour l'obtention du baccalauréat,
- 35 euros pour les mentions «assez bien»,
- 100 euros pour les mentions «bien»,
- 150 euros pour les mentions «très bien».

valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

**APPROUVE** le principe d'acquisition de 300 chèques-cadeaux d'un montant de 11 950,00 €(onze mille neuf cent cinquante euros),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

### **CM120927 – 38 - DÉTERMINATION DU TAUX D'AVANCEMENT À L'ÉCHELON SPÉCIAL DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C REMPLISSANT LES CONDITIONS**

**DECIDE** que les agents de catégorie C pourront être promus jusqu'à atteindre 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires pour cet avancement à l'échelon spécial,

**DIT** que la dépense induite par ces avancements d'échelon sera imputée au budget communal.

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

### **CM120927 – 39 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**DECIDE** les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h15	1		1	0
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	1		5
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	96		2	94
Attaché territorial	32	3		35
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7		1	6
Rédacteur principal**	4		4	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe**	0	4		4
Rédacteur chef**	7		7	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe**	0	7		7
Animateur	20	1		21
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	7		1	6
Assistant d'enseignement artistique Temps complet *	2		2	0
Assistant d'enseignement artistique - TNC 10h/20h *	2		2	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - TNC 5h/20h *	1		1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - TNC 7h30/20h *	2		2	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - TNC 5h30/20h *	1		1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - TNC 10h/20h *	3		3	0

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - TNC 3h/20h *	1		1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique – Temps complet *	5		5	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe– Temps complet *	0	2		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe– Temps complet *	0	5		5
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe– TNC 5h/20h *	0	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe– TNC 3h/20h *	0	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe– TNC 8h/20h	0	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe– TNC 10h/20h	0	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe– TNC 4h/20h	0	1		1
Brigadier	5	3		8
Gardien de police	13		3	10
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	19	2		21
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	30	5		35
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		2
Educateur de jeunes enfants	7	1		8
Educateur principal de jeunes enfants	1	1		2
Opérateur des APS	1		1	0
Assistant socioéducatif	2	1		3
Opérateur qualifié des APS	0	1		1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13		4	9
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9	6		15
Agent de maîtrise	18	1		19

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Agent de maîtrise principal	12		1	11
TOTAL	326	50	42	334

- \*effet au 01/04/2012
- \*\*effet au 01/08/2012

Ont voté pour : 42

*Vote à l'unanimité*

**CM120927 - 40 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°s 2073 au 2082 – 2085 au 2102 – 2104 au 2111 – 2113 au 2125 – 2127 au 2131 – 2133 au 2137 – 2140 au 2142 – 2144 au 2148 – 2150 au 2157 – 2159 – 2161 au 2163 – 2165 au 2170**

**PREND ACTE** des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 2073 au 2082 – 2085 au 2102 – 2104 au 2111 – 2113 au 2125 – 2127 au 2131 – 2133 au 2137 – 2140 au 2142 – 2144 au 2148 – 2150 au 2157 – 2159 – 2161 au 2163 – 2165 au 2170.

**CM120927 - 41 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions prises en mi juin, juillet et août 2012 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

**CM120927 - 42 – VŒU CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE L'USINE PSA AULNAY – MAJORITE – PARTI COMMUNISTE**

Les licenciements, annoncés semaine après semaine, ressemblent à une vague cruelle emportant les emplois, alors que le Gouvernement a fait de l'emploi sa priorité.

La Seine-Saint-Denis a reçu un terrible mauvais coup après l'annonce de la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay à l'horizon 2014. Ce site concerne près de 10 000 emplois directs et indirects. Sa fermeture représenterait un véritable tsunami social.

Cette crise, provoquée par la folie spéculative des banques et des marchés financiers ne cesse d'avoir de lourdes incidences sur l'économie réelle et ce sont les salariés, qui ne sont en rien responsables, qui en paient les conséquences.

Comme l'a dit le Président de la République le 14 juillet dernier, «C'est inacceptable! », et pourtant le Gouvernement mais aussi le Conseil général de la Seine-Saint-Denis sont en train d'accepter. Les dirigeants de Peugeot ont menti car la décision de fermeture a été prise depuis des années, montrant ainsi que cette décision n'a rien à voir avec les soi-disant baisses de vente de PSA.

Après l'émotion et la colère, le temps est venu d'aller à la mobilisation de toutes les forces vives pour empêcher la catastrophe humaine, sociale et industrielle qui est annoncée.

Les salariés et leurs organisations syndicales organisent la riposte.

En tant qu'élus d'Epinay, nous savons que notre ville sera directement ou indirectement touchée, comme tout le territoire de la Seine- Saint-Denis, par les suppressions d'emploi chez PSA comme celles induites chez les sous-traitants.

Nous sommes au côté des salariés et nous nous opposons à la fermeture du site.  
Nous appelons la population Spinassienne à se mobiliser avec nous, en demandant au gouvernement d'interdire cette fermeture, en faisant notamment voter un moratoire par nos députés et sénateurs, contre les licenciements.

Ont voté pour : 39

### **CM120927 - 43 – VŒU CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE L'USINE PSA AULNAY – PARTI SOCIALISTE**

Les licenciements, annoncés semaine après semaine, ressemblent à une vague cruelle emportant les emplois, alors que le Gouvernement a fait de l'emploi sa priorité.

La Seine-Saint-Denis a reçu un terrible mauvais coup après l'annonce de la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay à l'horizon 2014. Ce site concerne près de 10 000 emplois directs et indirects. Sa fermeture représenterait un véritable tsunami social.

Cette crise, provoquée par la folie spéculative des banques et des marchés financiers ne cesse d'avoir de lourdes incidences sur l'économie réelle et ce sont les salariés, qui ne sont en rien responsables, qui en paient les conséquences.

Comme l'a dit le Président de la République le 14 juillet dernier, «C'est inacceptable !». Le Président de la République précédent et son gouvernement ont délibérément caché ces plans de licenciement pour cause de campagne présidentielle. Les dirigeants de Peugeot ont menti car la décision de fermeture a été prise depuis des années, montrant ainsi que cette décision n'a rien à voir avec les soi-disant baisses de vente de PSA.

Après l'émotion et la colère, le temps est venu d'aller à la mobilisation de toutes les forces vives pour empêcher la catastrophe humaine, sociale et industrielle qui est annoncée.

Les salariés et leurs organisations syndicales organisent la riposte.

En tant qu'élus d'Epinay, nous savons que notre ville sera directement ou indirectement touchée, comme tout le territoire de la Seine- Saint-Denis, par les suppressions d'emploi chez PSA comme celles induites chez les sous-traitants.

Nous sommes au côté des salariés et nous nous opposons à la fermeture du site.

Nous appelons la population Spinassienne à se mobiliser avec nous, en demandant au gouvernement d'interdire cette fermeture, en faisant notamment voter un moratoire par nos députés et sénateurs, contre les licenciements.

Ont voté pour : 3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,